

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	
Votants	
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel (suppléant de Mme RODRIGUES Catherine), Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme RODRIGUES Catherine, Mme MAILLE Julie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-C5 : ADHESION AU POLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

RAPPORT

Mme la Présidente expose à l'organe délibérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques offre un service intercommunal permettant de pallier les absences en personnel des collectivités : le pôle Missions temporaires.

Le Centre de Gestion prend non seulement en charge l'intégralité des démarches administratives, mais couvre également le risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). L'adhésion est gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- les missions peuvent durer d'une heure à plusieurs mois,
- les modalités de facturation comprennent le traitement chargé de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + 30 € forfaitaires pour frais professionnels, par jour et par mission,
- les interventions s'opèrent sur 16 métiers ciblés : agent d'entretien, agent polyvalent des services techniques, agent des espaces verts, agent polyvalent de restauration, responsable des services techniques, animateur de loisirs et périscolaire, aide à domicile, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, ATSEM, agent de crèche, agent de gestion administrative, agent d'accueil, secrétaire de mairie, gestionnaire d'agence postale communale, expert administratif.

DECISION

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service,

L'organe délibérant,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{ER} juillet 2021 au pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN

Michèle PLANTE